



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi seize septembre 2019 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 6 septembre 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Sonia BENAVIDES, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents : Daniel DARRY

Béatrice BARRERE

Viviane LECLUSE procuration donnée à Jacqueline HORN

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS procuration donnée Christian POISSANT

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Sujet ajouté à l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

➔ Approuvé à l'unanimité

▪ **ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT**

M le Maire de la commune de Montigny informe le conseil municipal, que par courrier en date du 7 septembre 2019, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) en date du 6 Septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 Janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie ensuite les 4 Mars (La Vaupalière), 23 Mai (St André sur Cailly), 1^{er} juillet (Morgny la Pommeraye) et 6 Septembre (Yquebeuf), pour étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « *La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.* »

M le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

➔ Approuvé à l'unanimité

▪ ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE

Le Département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA) afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique.

Considérant que SME accompagne les collectivités sur les problématiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique, qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de financements européens.

Les missions de l'agence SMA sont réparties en trois grands pôles :

- Pôle Administration / Finances
- Pôle Développement
- Pôle Promotion / Communication

Considérant les tarifs d'adhésion fixés en Assemblée Générale de SMA :

- 0.50 € par habitant (population municipale légale au 1^{er} janvier de l'exercice concerné)
- Une somme de 1% du montant des travaux plafonnée à 2 500 € (facturée aux communes à l'issue des travaux)

Considérant qu'en cas d'adhésion de l'EPCI référent, la commune bénéficiera de la gratuité de l'adhésion.

➔ Approuvé à l'unanimité

▪ DEFIBRILLATEUR

Il a été décidé d'acquérir un défibrillateur et de le placer à l'extérieur devant la Mairie. Les devis étant d'un prix équivalent, ceux-ci vont être examinés par Madame BENAVIDES, conseillère municipale et spécialiste dans le domaine, afin de déterminer lequel est le plus approprié.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ CHOIX DE LA PRESTATION DE CONSEIL POUR LA VIDEOSURVEILLANCE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix de l'entreprise retenue pour la prestation de conseil en vidéo surveillance concernant la ville de Montigny : Ambre Domotique et Informatique, domicilié au 26 rue Alfred Kasler PAT La Vatine, 76130 Mont-Saint-Aignan ; pour un montant total de 2 610,00 € HT.

▪ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT PLUVIAL RUE DU VAUHEL

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de faire réaliser les travaux pour l'aménagement pluvial rue du Vauchel, par la société COLAS, située au 25 rue Général Leclerc 76960 Notre Dame de Bondeville.

Montant total des travaux : 22 370.20€ HT, 26 844.24 € TTC.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2018/070 du 17 décembre 2018.

▪ ACQUISITION TERRAIN

En l'absence de l'avis des domaines, le sujet sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal

▪ DONATION COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a reçu un chèque du Crédit Agricole d'un montant de 180 € à l'ordre du Trésor Public pour un don destiné à la commune de Montigny.

➔ Approuvé à l'unanimité

▪ RÉVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE76

VU :

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
 - de sécuriser ses compétences actuelles,
 - de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- D'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

➔ Approuvé à l'unanimité

▪ **DECISION MODIFICATIVE**

Votée lors du prochain CM

▪ **QUESTIONS DIVERSES**

- Nuisances sonores Salle des Fêtes
- Réfection salle des fêtes
- Fête de la moisson : bilan financier
- Rentrée scolaire
- Rapport d'activité CC ICV
- Rapport sur le prix et qualité du service public des déchets 2018
- Le prochain conseil municipal est fixé au 14 octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Christian POISSANT